



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CINQUEUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'Art.24 du Code de l'Administration Communale)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en mairie, en séance ordinaire, le

Jeudi 24 Septembre 2020

à 20 heures 15

ORDRE DU JOUR

1. C.C.P.O.H. (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte).
 - Désignation des membres dans les différentes commissions intercommunales.
2. SMOA (Syndicat Mixte Oise Aronde).
 - Désignation d'un représentant de la commune.
3. Remboursement d'une avance par carte bancaire.
4. Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain.
 - Cotisation 2020
5. Admission en non-valeur (loyer ancienne école de musique).
6. Intégration dans le domaine communal de différentes parcelles.
7. Droit de préemption sur la parcelle cadastrées AC 459 "Les Eraines"
8. Achat de la parcelle D345 "Les Camps Muzieres Est"
9. Aménagement des trottoirs rue des Montilles et rue Verte.
 - Choix de l'entreprise.
10. Marais.
 - Vente des parcelles cadastrées A n°4 et 5 "Marais de Cinqueux"

Questions diverses.

En mairie, le 17 Septembre 2020

Le Maire,

Philippe BARBILLON



Pour des raisons de distanciation physique, le nombre de place est limité